

la lettre des services de L'ETAT



HAUTE-GARONNE ET MIDI-PYRENEES

SOMMAIRE

P 2 >> EDITO

- Le mot du préfet

P 2 >> DOSSIER

ENERGIES : produire et consommer durablement

- P2 - Les conclusions du Grenelle de l'Environnement
- P3 - Transport : les économies d'énergie
- P4 - Logement : la performance thermique
 - Ecoconstruction et tourisme
- P5 - Les énergies renouvelables en Midi-Pyrénées
- P6 - Vers une valorisation de la biomasse
- P7 - L'administration éco-responsable

P 8 >> ACTUALITES

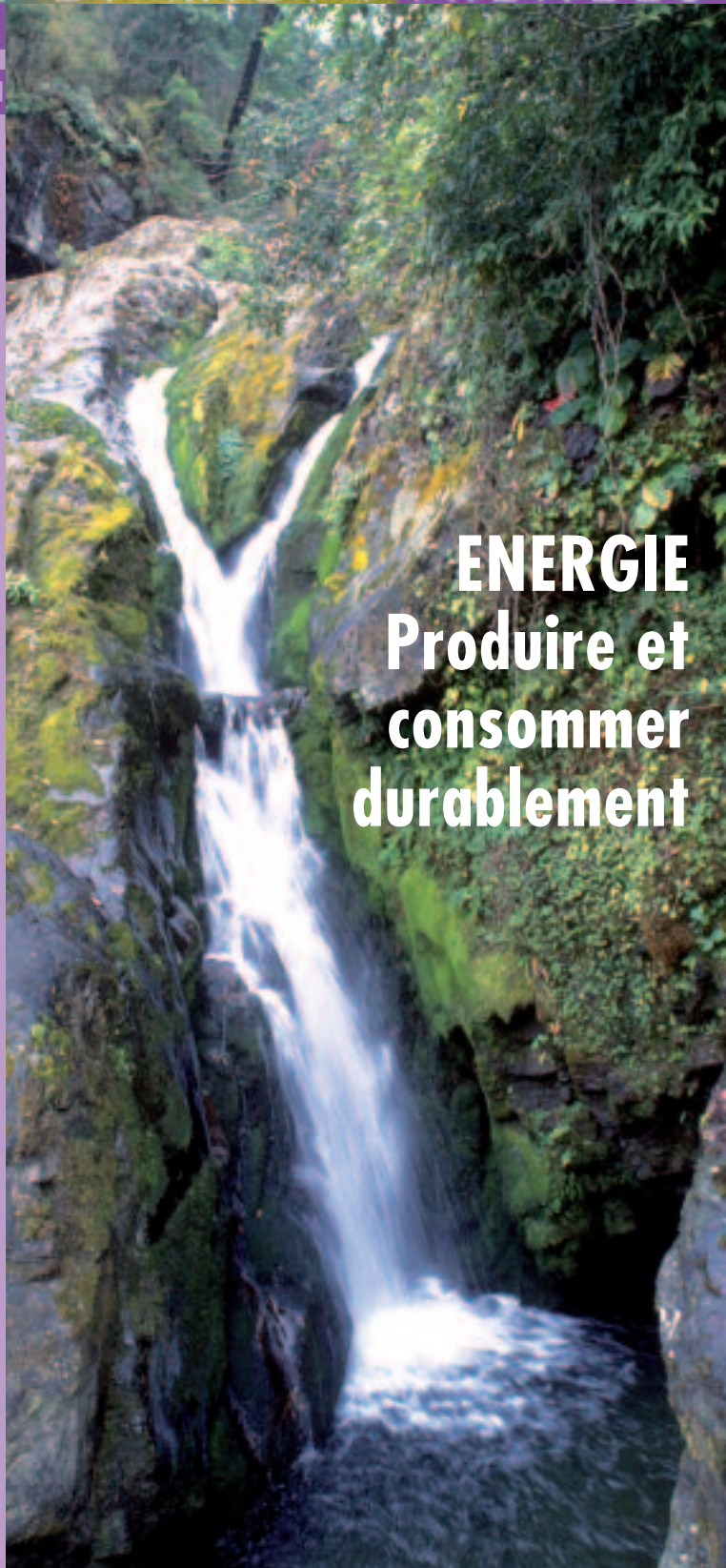
- P8 - L'éco-conduite, une autre façon d'appréhender la route
- P9 - Opération de prévention vacances
- P10 - Le sport de haut niveau en Midi-Pyrénées
- P12 - Forum de la fonction publique
 - Les élections prud'homales

P 13 >> EUROPE

- P13 - Journée de lancement des programmes européens
 - Agenda
- P14 - Présidence Française de l'Union Européenne
- P14 - Les critères d'éco-conditionnalité
- P15 - Le bilan carbone

P 16 >> PORTRAIT

- P16 - Le nouveau préfet
 - Frédéric Barale, conseiller technique de natation



ENERGIE Produire et consommer durablement



Produire et consommer durablement : c'est la préoccupation d'un nombre grandissant de nos concitoyens.

A un souci environnemental auquel répondent les premières normes législatives déclinant le Grenelle de l'Environnement, s'ajoute en particulier la recherche de nouveaux types d'énergies plus économiques. Chacun mesure aujourd'hui, parfois avec douleur, que nous sommes entrés dans une ère de rareté et de hausse des coûts des ressources énergétiques.

L'Etat en Midi-Pyrénées accompagne les entreprises, les bailleurs sociaux, les agriculteurs mais aussi les particuliers pour y faire face en s'appuyant sur nos atouts naturels et humains.

Dominique BUR

Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne

Directeur de la publication :

Dominique BUR, Préfet de la région
Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne

Responsable de la rédaction :

Danielle PUJAZON, Chef du bureau de la
communication interne et interministérielle

Comité de Rédaction :

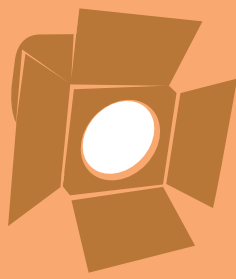
Commission communication des services de l'Etat

Crédit photographique :

Jean-Marc CHAUVEL, assistant communication

Maquette :

Agence Bienvenue à Bord



Le Grenelle de l'Environnement

8 mois après la tenue des tables rondes du Grenelle de l'Environnement et le discours du Président de la République du 26 octobre 2007, le premier projet de loi Grenelle a été présenté au conseil des ministres le 11 juin 2008. Il doit traduire sur le plan législatif les conclusions du Grenelle de l'Environnement.

Le phasage

1 ELABORATION DE PROPOSITIONS D'ACTIONS	2 CONSULTATION DES PUBLICS	3 PLAN D'ACTION ET PROGRAMMES	4 PHASE OPERATIONNELLE
15 juillet à fin septembre 2007	Fin septembre - mi-octobre 2007	Fin octobre 2007	Fin décembre 2007
Jun à septembre 2007 <ul style="list-style-type: none"> • 300 personnes • 6 groupes de travail et deux intergroupes (voir les groupes dans l'encadré ci-contre) 	28 septembre au 22 octobre <ul style="list-style-type: none"> • 19 réunions régionales dont celle d'Auch le 22 octobre (1500 personnes) • 8 forums Internet, • 11000 contributions écrites • 2 débats au parlement les 3 et 4 octobre 2007 	24, 25 et 26 octobre 2007 <ul style="list-style-type: none"> • 4 tables rondes • discours du Président de la République du 26 octobre • 268 engagements 	Depuis fin décembre 2007 <ul style="list-style-type: none"> • 34 comités opérationnels (COMOP)

Le Grenelle Environnement : Des actions engageant tous les acteurs

De nombreuses mesures sont dès à présent mises en œuvre : un système de bonus-malus a été instauré en janvier dernier pour inciter à l'achat de voitures peu polluantes; une fondation de coopération scientifique pour la biodiversité a été créée en février; le Parlement a adopté une nouvelle loi sur les OGM en mai dernier.

De nombreuses conventions ont été signées notamment avec l'ensemble des acteurs de l'aéronautique, avec la grande distribution, avec le bureau de vérification de la publicité (BVP), l'industrie chimique, l'automobile, l'immobilier.

Un texte de loi sur la responsabilité environnementale a été voté...

Le projet de loi du Grenelle

Ce projet de loi de programme s'inscrit dans la continuité de ce processus et porte notamment sur les points suivants :

- En ce qui concerne le **bâtiment**, il prévoit de nouvelles normes d'isolation



Eolienne dans le Lauragais

sur le neuf et lance, pour la première fois dans notre pays, un grand programme de rénovation thermique des bâtiments existants, avec l'objectif de réduire les consommations énergétiques de 38 % d'ici 2020. Les dépenses énergétiques des familles les plus modestes ont augmenté de 15 % entre 2000 et 2005. La rénovation thermique du parc de logements sociaux vise à réaliser un gain moyen de 260 euros par an par famille sur les factures de chauffage et d'électricité.

- Dans le domaine des **transports**, le projet de loi prévoit des mesures en faveur du rail, avec le lancement de 2000 kilomètres de lignes à grande vitesse d'ici 2020 et la mise en place d'un soutien de l'État à la construction de transports urbains collectifs en site propre. Il prévoit également l'instauration d'une taxe kilométrique sur les poids lourds pour l'utilisation des routes.

Produire et consommer durablement

• Dans le domaine de la **recherche**, il est prévu un accroissement des moyens de 1 milliard d'euros d'ici 2012, pour financer un fonds de démonstrateurs industriels, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables.

• Dans le domaine de la **biodiversité**, une «trame verte», pour rétablir les continuités écologiques, sera définie, cartographiée et prise en compte dans les documents d'urbanisme.

• pour l'**agriculture biologique**, l'objectif retenu est d'augmenter la part du bio à 6 % des surfaces cultivées en 2013 et 20 % en 2020, contre 2 % actuellement.

Au total, ce projet de loi prend en compte le passage à une ère de rareté et de hausse des prix des ressources naturelles et énergétiques. Les mesures qui sont annoncées visent à alléger les besoins en eau, en consommation d'espaces naturels et agricoles, en matières premières et en énergie pour rendre notre croissance plus durable ■ ■ ■

6 groupes de travail initiaux :

- Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- Instaurer un environnement respectueux de la santé
- Adopter des modes de production et de consommation durables
- Construire une démocratie écologique
- Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité

et 2 intergroupes

- "Déchets"
- "OGM"

Pour plus d'informations :

www.legrenelle-environnement.fr

www.developpement-durable.gouv.fr



Isard des Pyrénées

TRANSPORTS et économie d'énergie

Les transports sont responsables de 31% de la consommation d'énergie au niveau national et de 36% de la consommation d'énergie en Midi-Pyrénées. Au niveau régional, les carburants représentent 70% de la consommation finale de produits pétroliers soit le transport routier en consommant à lui seul 92%. Entre 1990 et 2006 la consommation d'énergie des transports a subi une augmentation par an de 1,3% au niveau national et de 2,4% au niveau régional.



Un moyen de transport propre

Le projet de loi programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement annonce un certain nombre de mesures en vue de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, gaz qui sont essentiellement produits par la combustion des énergies fossiles.

En ce qui concerne les transports, les objectifs annoncés sont la réduction de 20% à l'horizon 2020 des émissions de dioxyde de carbone. Pour cela plusieurs familles de mesures sont annoncées :

• Agir sur l'offre de transport pour favoriser le report de la route vers les modes moins polluants pour les marchandises comme pour les voyageurs. Les offres de transport non routières (LGV, autoroutes ferroviaires...) seront développées, et l'augmentation des capacités routières limitée.

En Midi-Pyrénées, 820 millions d'euros vont être investis dans le transport ferroviaire au travers du Plan Rail Régional par la Région, RFF et l'Etat, dont 351 millions d'euros dans le volet ferroviaire du contrat de projet 2007-2013. Les études préliminaires de la LGV Bordeaux-Toulouse s'engagent, en coordination avec celles menées sur Bordeaux-

“ Réduction de 20% des émissions de dioxyde de carbone pour 2020 ”

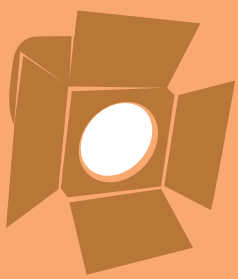
Espagne. Enfin, le financement d'études prospectives dans le domaine ferroviaire, dont les études sur l'amélioration de la ligne Toulouse-Narbonne qui devraient démarrer en 2008, sont inscrits au contrat de projet.

• Agir sur les comportements par le biais du coût de l'énergie en y intégrant les coûts environnementaux : le projet de loi annonce la mise à l'étude d'une contribution climat-énergie intégrant les effets des émissions de GES (Gaz à effet de serre) dans les prix par la taxation des énergies fossiles, ainsi que la mise en place, à compter de 2011 d'une taxe kilométrique sur les poids lourds.

• Agir sur les véhicules avec l'objectif de ramener les émissions de gaz carbonique de l'ensemble du parc des véhicules particuliers en circulation de 176g CO²/km à 130g CO²/km à l'aide d'un système de bonus/malus écologique mis en place en décembre 2007, ainsi que d'un programme de recherche en faveur du

développement industriel de véhicules propres et économes.

• Agir sur la demande de déplacements au travers du développement de projets urbains plus denses, générant moins de déplacements motorisés. ■ ■ ■



LOGEMENT : la performance thermique

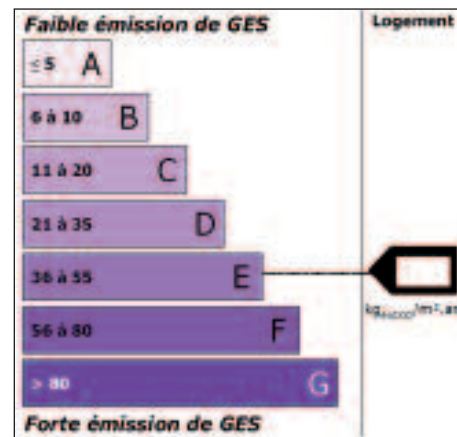
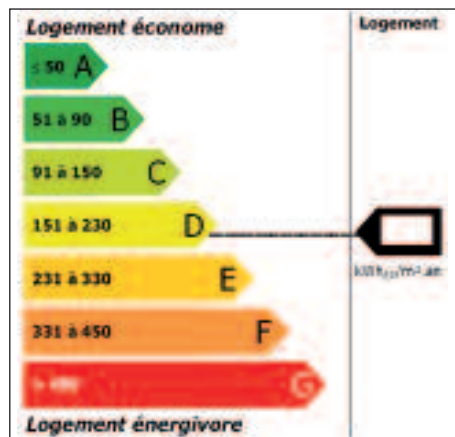
Le Diagnostic de Performance Energétique :

Il informe sur la consommation du bâtiment exprimée en KW d'énergie primaire EP/m²/an ; il classe le bâtiment au regard de la performance thermique et de son impact sur le climat en terme de d'émission de gaz à effet de serre; il donne également des recommandations destinées à améliorer cette performance en apportant des améliorations au cadre bâti et en optimisant la gestion des équipements.

Ce diagnostic est obligatoire pour toute construction neuve et pour tout contrat de location depuis le 01/01/2007 ainsi que lors d'une vente d'un bien ancien depuis le 01/11/06; il est établi par un professionnel (technicien obligatoirement certifié).

L'évolution des règles de construction en matière thermique a notamment été fortement modifiée par la Réglementation Thermique 2000 applicable depuis le 1er septembre 2006 qui tendait vers une analyse globale de la performance du bâtiment. Elle a été renforcée par la Réglementation Thermique 2005 en y intégrant une augmentation de la performance thermique des bâtiments (env -15%), la prise en compte de la conception bioclimatique et des énergies renouvelables.

La rénovation du parc existant constitue une source d'économies importantes (31,5 millions de logements existants et plus de 874 Millions de m² chauffés dans le tertiaire). Depuis le 1er novembre 2007, une réglementation thermique est applicable pour tous projets de rénovation thermique, remplacement ou installation d'équipements. Cette réglementation est structurée en 2 volets; le premier dit «élément par élément» s'adresse aux rénovations moins de 1000 m² et s'inscrit dans une performance thermique à respecter pour les éléments remplacés ou installés. Le deuxième concerne les réhabilitations de plus de 1000 m² et



demande une performance globale du bâtiment après travaux.

L'ensemble de ces mesures réglementaires doivent s'amplifier afin d'atteindre les objectifs fixés par les réflexions du Grenelle de l'environnement qui prévoient la généralisation des bâtiments à basse consommation soit 50 KWEP/m²/an d'ici 2012 et la construction à énergie positive d'ici 2020.

Un des éléments importants des politiques énergétiques menées par le gouvernement est la mise en place d'outil de sensibilisation de l'impact du bâtiment en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre .

Pour en savoir plus :

DRE Midi-Pyrénées/ Division Economie et Statistiques
jocelyne.blaser@developpement-durable.gouv.fr

Ecoconstruction et tourisme dans les Pyrénées

Le Commissariat de Massif s'engage et accompagne les initiatives locales.

La notion d'**écoconstruction** est apparue à la fin des années 1960. Cette habitation utilise des matériaux naturels de construction et d'isolation tels que la pierre, la brique de terre, le chanvre, la paille, le bois, la plume d'oie, la laine de mouton,... ainsi que des énergies renouvelables et naturelles comme l'énergie solaire passive, les panneaux solaires, une éolienne, du bio gaz,..., elle peut intégrer des systèmes de traitement (phytoépuration,...) et de récupération d'eau.

Les principes directeurs de l'écoconstruction sont repris dans la démarche HQE (haute qualité environnementale) qui définit 14 cibles d'action portant sur la construction

et les choix en matière d'entretien et d'usage pour un plus grand confort et une meilleure protection de la santé.

La Conférence de l'Artisanat Pyrénéen qui regroupe les Chambres de Métiers et de l'Artisanat des six départements pyrénéens et les trois Chambres Régionales de Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine est moteur dans ce domaine. Soutenue par le Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées et les Régions dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif, la CAP participe au maintien et au développement des entreprises artisanales de montagne et accompagne les artisans qui souhaitent se positionner sur le marché de la construction écologique.

Actions collectives de promotion, formation des professionnels, et animations grand public, permettent de valoriser les savoir-faire

pyrénéens et profite par là même à l'ensemble des acteurs économiques du massif.

Le 1^{er} juillet, la CAP et ses partenaires du Massif organisent au Parc des Expositions de Saint-Gaudens, une journée d'échange sur le thème « Tourisme et Ecoconstruction ». Ecologique et Durable, l'écoconstruction est une piste de développement pertinente pour les collectivités comme pour les prestataires et professionnels du tourisme. Ce sujet vient d'être au cœur des débats du séminaire de travail organisé par la DDE 65 et le Commissariat de Massif au profit des élus de montagne et des professionnels du tourisme le 26 juin 2008 à Bagnères-de-Bigorre ■■■

Pour en savoir plus :

Christian JOUVE,
commissaire à l'aménagement des Pyrénées :
05 62 25 02 85

Les énergies renouvelables en Midi-Pyrénées



21 % de la consommation intérieure brute doit être d'origine renouvelable à l'horizon 2010 : c'est l'objectif fixé par la directive européenne du 27 septembre 2001.

La région Midi-Pyrénées dispose d'un potentiel important en matière d'énergies renouvelables.

L'hydroélectricité

Midi-Pyrénées est la 2^{ème} région de France productrice d'énergie hydroélectrique. La production régionale représente 15% de la production nationale d'hydroélectricité.

C'est également la seconde source de production d'énergie de la région (la première étant d'origine nucléaire 18,4 TWh).

La région possède une topographie propice à la production d'hydroélectricité

1^{ère} région en nombre d'installations hydroélectriques

du fait de la présence de deux massifs montagneux, les Pyrénées et le Massif Central. L'hydroélectricité est une énergie renouvelable compétitive du fait de son coût de production particulièrement bas.

Avec une production hydroélectrique de 8,5 TWh en 2006, l'hydroélectricité représente 12% de la production d'énergie primaire régionale et 32% de la production régionale d'électricité en 2006, pour une puissance installée de 5,6 GW.

Plus de soixante dix grandes centrales (puissance > 8 MW) gérées par EDF ou par la SHEM représentent 90% de la puissance hydro-électrique installée en Midi-Pyrénées.

600 petites centrales (puissance < 8 MW) essentiellement gérées par des producteurs autonomes placent Midi-Pyrénées en tête des régions de France en nombre d'installations.

L'éolien

Midi-Pyrénées est parmi les quatre premières régions avec un potentiel de production éolien de plus de 1500 MW. Dans les départements à plus forts potentiels (Aveyron et Tarn), les préfetures ont mis en place un schéma départemental, sous égide des pôles éoliens pilotés par les DDE. Une étude interdépartementale (81, 31, 09) a également été réalisée, pilotée par la DDE de l'Ariège.

Le solaire

L'énergie solaire est en plein développement : Midi-Pyrénées est la 1^{ère} région en nombre de chauffe-eau solaires.

Par ailleurs, il existe une demande exponentielle pour les panneaux photovoltaïques, due à un tarif de rachat très attractif du photovoltaïque intégré au bâti d'une part, et aux subventions attribuées aux chauffe-eau solaires thermiques d'autre part. De plus, on commence à voir émerger des projets de parcs photovoltaïques de plusieurs dizaines d'hectares, notamment dans le Tarn, le Gers, le Lot... L'évolution future de la réglementation, notamment des codes de l'urbanisme et de l'environnement, devrait permettre de clarifier la situation juridique de ces installations.

Le bois

Midi-Pyrénées dispose de la 3^{ème} forêt de France avec une répartition très inégale entre zones montagneuses fortement boisées et plaines de terres agricoles au centre de la région.

Actuellement, la plus grosse installation de production d'électricité à partir de biomasse est celle de TEMBEC à Saint Gaudens (31), d'une puissance de 20 MW.

La géothermie

Le principe de la géothermie consiste à extraire l'énergie contenue dans le sol pour l'utiliser sous forme de chauffage ou d'électricité. Les caractéristiques du fluide géothermique extrait (température, composition) dépendent de celles de la formation géologique. Il en résulte une multiplicité de techniques.

On dénombre une seule installation de géothermie dédiée au chauffage urbain en Midi-Pyrénées : le puits de géothermie du Ritouret de la ville de Blagnac (31). En 2005, cette installation a produit 6,3 GWh ■■■





Energies renouvelables : vers une valorisation accrue de la biomasse

DEFINITION

Biomasse : fraction biodégradable des produits végétaux et animaux, déchets et résidus provenant de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et des industries connexes, à laquelle s'ajoute la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers

et sur les actions permettant d'accroître la mobilisation des bois (optimisation des réseaux de desserte forestière, mécanisation de l'exploitation forestière).

Son action s'inscrit en cohérence avec celle de la Région : **Etat et Région conjuguent en effet leurs efforts dans le PLAN BOIS-CARBONE DURABLE 2007-2013**, programme d'action du Contrat de Projet Etat-Région qui relève du plan climat régional. La ligne directrice de ce plan est claire : **optimiser et accroître la récolte de bois sous une garantie de gestion durable des forêts.**

L'objectif recherché est de développer les sous-filières bois-énergie, bois-construction et bois-papier, selon un dispositif structurant pour l'ensemble de la filière.

Le soutien public (Etat, Région, Europe) est de l'ordre de **16,7 M d'euros sur 7 ans**. Dans ce cadre sont notamment soutenues les actions collectives de filière de l'association interprofessionnelle Midi-Pyrénées Bois (fédération de 18 familles professionnelles), et de l'association régionale PEFC (Programm for Endorsement of Forest Certification schemes) de certification de la gestion durable des forêts.

En aval, et dans le cadre du programme PRELUDE, l'ADEME et la Région¹ apportent leur soutien à l'installation de chaudières et réseaux de chaleur dans les secteurs collectifs et tertiaires, pour favoriser le développement

d'une filière bois-énergie. Une convention-cadre Bois Construction Environnement est en outre en préparation, travail piloté par l'association Midi-Pyrénées Bois en concertation et avec l'appui de l'Etat et de la Région.

Biomatériaux, bois-énergie et, d'ici une dizaine d'années agrocarburants de 2^{ème} génération², la biomasse forestière va être de plus en plus convoitée ; il est donc important de veiller à l'équilibre entre les différentes filières et de poursuivre les efforts entrepris en matière de gestion durable des forêts.

Biomasse agricole et autres énergies renouvelables

Au regard du secteur collectif et tertiaire et des transports (consommations finales énergétiques respectives : 69 MTEP et 50 MTEP en 2005), l'agriculture (consommation finale énergétique de 2 MTEP en 2005) n'est pas un gros consommateur d'énergie. Pourtant, la question énergétique est au cœur des débats actuels du monde agricole pour différentes raisons :

- L'augmentation importante et persistante du prix de l'énergie et indirectement des intrants impacte la performance économique des exploitations agricoles. Des solutions doivent être trouvées pour réduire leur dépendance énergétique : adaptation des pratiques culturales, autonomie énergétique grâce à la production d'énergies renouvelables à la ferme (agrocarburants, solaire, thermique

La biomasse représente un important gisement pour la production d'énergie (bioénergie : chaleur, électricité, biocarburants, biogaz) ou de matière (bioproduits et biomatériaux) dans le respect de l'environnement. La biomasse produit déjà 60 % des énergies renouvelables françaises (chiffres 2006), très majoritairement sous forme de chaleur (chauffage individuel au bois).

Biomasse forestière

LA FORÊT EN MIDI-PYRÉNÉES

- 1,2 millions d'hectares = 1/4 du territoire régional
- 21 000 emplois
- production annuelle de 5,8 millions de m³
- récolte annuelle 3.3 millions de m³
- 338 000 propriétaires

La forêt a la particularité d'assurer de multiples fonctions : économiques principalement (production de bois) et sociales (biodiversité, paysages, aménagement de l'espace, loisirs, protection des terrains et ressources en eau...).

Elle doit désormais aussi répondre à de nouveaux enjeux : le stockage du carbone et la production de biomasse pour des usages énergétiques ou de type biomatériaux (construction, isolation...).

La diversité et l'importance des forêts de Midi-Pyrénées constituent des atouts à l'échelle de la région, contrebalancés par quelques difficultés structurelles au sein des différentes sous-filières, et des handicaps spécifiques en montagne pour la mobilisation des bois.

Pour répondre à ces enjeux, le Ministère de l'Agriculture concentre son appui en Midi-Pyrénées principalement sur les actions collectives interprofessionnelles

CERTIFICATION FORESTIERE : POURQUOI ?

«L'objectif de la certification est de prouver qu'il est possible de concilier ce souci de préservation avec la demande accrue de bois du consommateur, c'est-à-dire satisfaire nos besoins en matériaux bois actuels et futurs tout en respectant l'environnement : c'est le concept de développement durable. La certification forestière ne donne pas de garanties quant aux qualités technologiques mais promeut et garantit une gestion des

forêts respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.»

A ce jour en Midi-Pyrénées, 1327 propriétaires et 51 entreprises sont certifiées PEFC, 369 entreprises signataires du cahier des charges pour les travaux forestiers : effort collectif bien engagé, à poursuivre.

Pour en savoir plus :

www.legrenelle-environnement.fr

et photovoltaïque, méthanisation, ...). Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche va prochainement engager un programme pour réaliser 100 000 diagnostics énergétiques dans les exploitations agricoles.

- L'atteinte des objectifs nationaux et européens en matière d'économies d'énergies, de production d'énergies renouvelables et de diminution des émissions de gaz à effet de serre suppose une mobilisation accrue de la biomasse, notamment à des fins énergétiques. La ressource agricole est donc fortement convoitée, qu'il s'agisse de co-produits agricoles (paille, tiges, rafles de maïs, tourteaux...) ou de cultures dédiées (tournesol, colza, taillis à courte rotation, sorgho papetier...) pour répondre à diverses demandes (agrocarburants, biomatériaux...).

En Midi-Pyrénées comme dans d'autres régions, le monde agricole se positionne en réponse à ces nouvelles attentes, soit comme « fournisseur de la ressource », soit comme « énergiculteur ».

Forte de ce constat, la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées a répondu à un appel d'offre du Ministère de l'Agriculture³ mobilisant 392 700 euros du Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural (CAS DAR) sur trois années (2008-2010). Les actions prévues sont : la mise en place d'un programme de formation des techniciens généralistes de l'énergie capables d'accompagner par la suite les projets des agriculteurs et l'acquisition de référence sur les économies d'énergies et

la production d'énergies renouvelables, notamment à travers la mise en place d'un réseau d'exploitations innovantes. Deux lycées agricoles (Vic en Bigorre et Moissac) sont partie prenante de ce projet pour l'ensemble des actions.

De manière plus générale, plusieurs établissements d'enseignement agricole ont des projets de valorisation de la biomasse ou de production d'énergies renouvelables, notamment au sein de leur exploitation agricole : méthanisation agricole, valorisation des déchets (compostage), production d'énergie (solaire, chaudières bois...) etc... Ces initiatives, intégrées au projet d'établissement, s'inscrivent également dans la politique nationale du Ministère de l'Agriculture (performance énergétique des exploitations, valorisation de la biomasse...) mais aussi dans le cadre du Programme Régional de l'Enseignement Agricole (PREA).

A titre démonstratif, la coopérative Vivadour a également décidé de convertir sa ferme expérimentale de Riscles, dans le Gers, en «ferme verte» pilote. Ce site va progressivement s'équiper de panneaux photovoltaïques, d'une micro-éolienne, d'une installation de récupération et de traitement des eaux de pluies... L'adaptation de certaines cultures énergétiques (robinier, miscanthus, Paulownia) à nos conditions pédoclimatiques, action soutenue par les Contrats de Projet Etat-Région (matériel végétal, emplois salariés), va également être testée ■■■■



PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES SERRES

Lancé en septembre 2006, le plan végétal pour l'environnement soutient la réalisation d'investissements spécifiques (par exemple : pulvérisateurs, matériel de désherbage alternatif, matériel pour l'irrigation et l'épandage de fertilisants) permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales. Depuis 2007, les investissements liés aux économies d'énergie dans les serres (pompes à chaleur, système de régulation, open-buffer - stockage d'eau chaude - et écrans thermiques) peuvent être accompagnés par ce plan. Au total, c'est un million d'euros qui sera réservé à ces investissements dans les serres sur plus de 18 millions d'euros consacrés par l'Etat, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Union Européenne au travers du FEADER pour ce plan, sur la période 2007-2013

- 1) Programme régional de lutte contre l'effet de serre et pour le développement durable
 2) Produits à partir de plantes entières et de biomasse ligneuse
 3) DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

L'administration éco-responsable



L'éco-responsabilité, pourquoi ?

En France, la stratégie nationale de développement durable et la loi constitutionnelle du 1 mars 2005 appelée «Charte de l'environnement» énoncent des engagements forts pour promouvoir un développement durable.

Acteur dans cette ambition collective, traduite dans les actes du Grenelle de l'Environnement, l'Etat doit montrer l'exemple dans la mise en œuvre des politiques publiques mais également dans son fonctionnement.

L'éco-responsabilité, pour qui ?

La politique d'éco-responsabilité vise à appliquer à l'Etat les démarches de développement durable qu'il entend promouvoir auprès des autres acteurs de la société. Trois objectifs sont poursuivis : la réduction des coûts écologiques et économiques directement liés à l'activité des services déconcentrés de l'Etat, la prise de conscience de l'ensemble des agents de l'Etat de la nécessité d'une action quotidienne, l'effet d'entraînement, auprès de nos interlocuteurs d'une action exemplaire, simple et reproductible.

L'éco-responsabilité, comment ?

Le Comité de l'Administration Régionale (CAR) du 11 octobre 2007 a acté la mise en œuvre d'une politique régionale d'éco-responsabilité. Pour une bonne efficacité et une pérennité du dispositif, trois principes fondamentaux sont énoncés : participation à la fois de la hiérarchie mais également de l'ensemble des agents, progressivité de la mise en œuvre de la démarche en fonction du contexte, évaluation régionale annuelle.

A partir des orientations stratégiques fixées par le CAR, un groupe technique régional définit les éléments techniques de la politique régionale et chaque préfet de département, assisté d'un responsable départemental, définit et met en œuvre un plan d'action au niveau du département.



Plan local d'éco-responsabilité à la préfecture du Gers

Dès la première déclinaison locale de la Stratégie nationale (juin 2003), la préfecture du Gers s'est mobilisée sur le volet « L'Etat exemplaire », dans la gestion de ses moyens et le fonctionnement interne des services.

Sous l'impulsion du directeur des actions interministérielles et du développement, un « pôle interservices développement durable » a été constitué, sous forme de réseau de référents volontaires, puis un premier « plan local Administration Eco-Responsable », a été établi à partir d'un questionnaire généralisé, comprenant 5 thèmes principaux (éco-responsabilité, achats, énergie, eau, déchets, déplacements), avec des objectifs parfois chiffrés, comme par exemple : diminution, en trois ans, de 10% de la consommation d'énergie et de 20% du volume d'eau, ou 100% de tri sélectif des déchets de bureau.

Une charte de bonnes pratiques a alors été proposée à cette occasion à la signature (électronique !) de chaque agent de l'Etat :

Lien avec la charte

http://www.gers.pref.gouv.fr/dossiers_thematiques/developpement_durable/vote/

Annoncée localement début 2005, cette démarche volontariste avait une première ambition de sensibilisation aux problématiques d'actualité ; depuis, plusieurs directives l'ont conforté : la circulaire Premier Ministre du 28 septembre 2005 (économies d'énergie),

l'actualisation de la stratégie nationale en faveur du développement durable en novembre 2006, et la directive en 100 mesures du ministre de l'intérieur (9 février 2007), autant d'occasions de communication en collège des chefs de services et de sensibilisation des agents par des actions de formation pratique .

Le plan régional 2008 offre l'opportunité d'une nouvelle mobilisation de tous les agents de l'Etat sur Midi Pyrénées .

La démarche de « l'Etat exemplaire » comprend un second volet sur l'attribution des aides publiques selon des critères qualitatifs . Ainsi, depuis 2006, le préfet du Gers accorde une bonification de + 10 % au titre de la Dotation Globale d'Équipement [DGE] et, depuis 2008, aux opérations subventionnées par la Dotation de Développement Rural [DDR], pour les projets déposés par les collectivités locales intégrant les critères du développement durable, et notamment les trois grandes exigences à respecter : justification du besoin (enquête, études prévisionnelles, solution alternative), qualité du projet (création d'emplois, choix architecturaux et de construction, économies d'énergie et d'eau, gestion des déchets, ...) et démarches participatives engagées (dans la phase de conception et dans le fonctionnement de l'équipement) ■ ■ ■

Contact Préfecture Gers :

Jacques LESPONNE, directeur D.A.I.D.
05.62.61.44.30

L'éco-responsabilité, quand ?

Des premières orientations régionales ont été définies pour 2008 :

- Réalisation d'un état des lieux par services qui permettra de mesurer l'évolution à partir d'une situation de départ (à l'échelle de la région, du département, du service) et de disposer d'un outil de mesure simple et commun à l'ensemble des services
- Réalisation d'un plan d'action à deux ans
- Développement de la visio-conférence
- Sensibilisation et formation des agents
- Achats éco-responsables ■

Sécurité Routière et développement durable L'éco conduite : 15% de carburant en moins

Conduire de manière plus sûre, plus économique, plus respectueuse de l'environnement, et plus détendue sans perdre de temps, c'est la pari gagnant de l'éco-conduite.

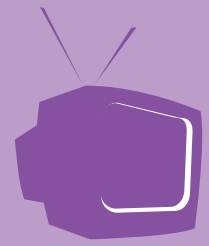
La mobilité est aujourd'hui une composante intrinsèque de notre société : enjeu économique et social, elle joue un rôle majeur dans le développement des activités humaines. Mais cette dépendance a un prix, celui de l'impact environnemental qu'il convient de limiter au maximum. Parmi toutes les solutions

qui concourent à ce dessein, l'usager peut prendre une part active en faisant évoluer son comportement de conducteur et en adoptant quelques principes simples qui sont regroupés sous l'appellation « éco-conduite ».

L'éco-conduite, c'est une technique de conduite qui permet d'économiser jusqu'à 15 % de carburant sur des trajets quotidiens sans perdre sur son temps de parcours. La conduite adoptée doit être plus souple, plus détendue, moins agressive, ce qui a pour autres effets bénéfiques de réduire les coûts d'entretien ainsi que le risque d'accident.



POLICE NATIONALE : des gestes simples pour prévenir les cambriolages pendant les vacances



Quotidiennement, les services de la Direction Départementale de la Sécurité Publique s'impliquent pour faire reculer la délinquance sous toutes ses formes. Ce travail sans relâche se poursuit dans le contexte d'une société de consommation marquée par l'abondance de matériels de dernière technologie, dont le premier corollaire est l'acquisition des biens par le vol. Pourtant il n'y a pas de fatalité : ainsi, les cambriolages en forte croissance jusq' en 2007 connaissent une baisse

significative de -20,83 % dans ce premier semestre 2008. Ces résultats découlent d'une meilleure occupation du terrain, d'un travail judiciaire commencé en amont par des groupes spécialisés, et d'une réactivité de plus en plus performante de l'identité judiciaire. Une sensibilisation du public est tout aussi fondamentale pour atteindre des résultats dans ce domaine.

Les données statistiques montrent que ces «pillages» de domicile sont perpétrés quel que soit le moment de la journée, sans véritablement épargner aucun quartier. Les cambrioleurs agissant souvent en petites équipes redoublent d'efficacité tant l'appât du gain est important en raison de multiples filières d'écoulement des marchandises. Il n'est pas rare que l'interpellation de quelques individus permette d'élucider des dizaines de cambriolages, dans un rayon d'action de plus en plus vaste. Même les zones rurales, moins touchées dans un passé récent, sont affectées par ce phénomène. A titre indicatif en 2006, 302 affaires ont été élucidées contre 360 en 2007. Pour

les cinq premiers mois de 2008, 129 personnes ont été interpellées en tant qu'auteurs présumés de cambriolages.

Afin de rendre moins vulnérables les domiciles en l'absence de leurs occupants pendant les congés d'été, le Ministère de l'Intérieur met en place chaque année l'«**Opération Tranquillité Vacances**». Il est conseillé de se rendre dans un commissariat afin de remplir une fiche signalant, avec précision, la durée de l'absence et comportant des coordonnées téléphoniques ou une adresse de séjour en cas de besoin. Les patrouilles organisées spécifiquement du 30 Juin au 2 Septembre assureront des passages réguliers aux domiciles signalés. Si la participation à cette opération ne permet pas de se prémunir totalement contre ce type d'infractions, il est indéniable que la surveillance policière contribue à réduire considérablement les risques de visites.

Au delà de l'opération tranquillité vacances, des gestes simples suffisent souvent pour empêcher l'évolution des malfaiteurs.

**baisse de -20,83 %
au premier semestre
2008**

Les recommandations de base pour arriver à ces résultats sont simples :

- Anticiper les ralentissements pour éviter les freinages brutaux
- Passer rapidement au rapport supérieur, 2500 t/min au max. (et rétrograder le plus tard possible)
- Rouler avec le rapport le plus élevé possible et garder une vitesse constante
- Éviter les à-coups (freinages et changements de rapport inutiles)
- Se poser la question de savoir si l'on a vraiment besoin de la climatisation
- Se débarrasser de tout chargement inutile
- ...

Pour en savoir plus :
david.pichot@developpement-durable.gouv.fr

PROTEGEZ VOS ACCES

- En veillant à la fermeture des portes et des fenêtres.
- En renforçant votre porte d'entrée par des serrures supplémentaires (le temps est l'ennemi du cambrioleur).
- En condamnant tous les accès par des volets ou des grilles.

POUR VOTRE SECURITE

- Ne portez aucune indication de noms et d'adresses sur votre trousseau de clés.
- Evitez de le laisser dans un endroit accessible.
- Ne laissez pas visibles des espèces, chèquiers, cartes bancaires, bijoux et autres valeurs.
- Conservez des clichés photographiques de vos biens.
- Soyez attentifs aux personnes qui ne sont pas du quartier (démarcheurs à domicile non autorisés, faux agents du service public...).
- Signalez tout véhicule suspect en prenant soin de relever des éléments d'identification (marque, type et numéro d'immatriculation).

LAISSEZ DES SIGNES DE PRESENCE

- En faisant relever votre courrier ou à défaut en le faisant conserver par la Poste.
- En évitant de laisser un message d'absence sur répondeur.
- En faisant si possible ouvrir vos volets en journée.
- En organisant une visite régulière de votre domicile par un parent ou un voisin.

■ Avant votre départ, n'oubliez pas de renseigner au commissariat de votre quartier une fiche précisant la durée de votre absence et mentionnant vos coordonnées.

Le sport de haut-niveau en Midi-Pyrénées

Quelques définitions

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacrent l'exemplarité du sportif de haut niveau. Le sport de haut niveau repose sur des critères bien établis qui sont :

- La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives
- Les compétitions de référence (Jeux Olympiques, championnats du monde et d'Europe)
- Les sportif(ive)s reconnu(e)s par le MSJSVA (liste des sportifs de haut niveau, des sportifs espoirs et des partenaires d'entraînement)

- Les filières d'accès au sport de haut niveau : Pôle France (les meilleurs sportifs) Pôle Espoirs (les sportifs en devenir)

La Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) constitue l'instance de concertation institutionnelle où se prennent toutes les grandes orientations en matière de sport de haut niveau.

Le fondement de l'action de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Midi-Pyrénées/Haute-Garonne : Le triple projet

Il constitue l'axe d'effort permanent dans l'accompagnement du sportif de haut niveau inscrit dans les pôles France et Espoirs. L'objectif est de favoriser la

réussite du triple projet de vie du sportif de haut niveau : l'excellence sportive, la réussite scolaire, universitaire ou socioprofessionnelle et l'épanouissement personnel.

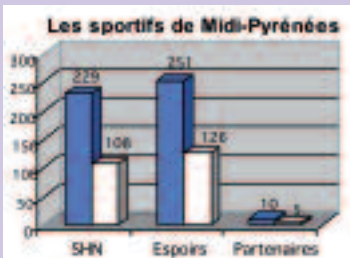
Il convient d'appréhender la carrière du sportif de haut niveau dans sa globalité. La qualité du partenariat engagé avec le Rectorat de l'Académie de Toulouse et les Universités permet d'aménager le parcours scolaire ou universitaire du sportif de haut niveau notamment par un allongement des cursus d'études qui permet de mettre en œuvre un rythme quotidien adapté à cette réussite.

D'autre part, l'Etat met en œuvre des dispositifs particuliers d'aide à l'emploi et à l'insertion socioprofessionnelle des sportifs de haut niveau en fin de parcours sportif.

Midi-Pyrénées : le sport de haut niveau en chiffres

LES SPORTIFS EN LISTE

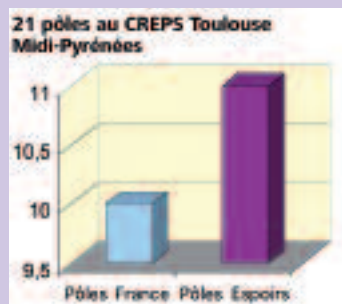
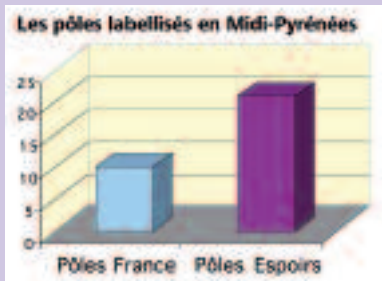
Sur les 15500 sportifs reconnus au niveau national, 731 sont licenciés dans un club en Midi-Pyrénées dont 337 sportif(ive)s de haut niveau, 377 sportif(ive)s espoirs et 15 partenaires d'entraînement.



Sur les 31 pôles de la région Midi-Pyrénées, 21 sont implantés au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées lequel se place au 3^{ème} rang national derrière l'INSEP (26) et CREPS PACA (26 sur 2 sites). Ces 21 pôles se répartissent en 10 pôles France et 11 pôles Espoirs qui accueillent 305 sportif(ve)s.

LES STRUCTURES D'ACCÈS AU SPORT DE HAUT NIVEAU

503 pôles ont été labellisés en France en Janvier 2008 dont 31 pôles en Midi-Pyrénées (4^{ème} région française derrière IDF, PACA, Rhône-Alpes). Ces 31 structures labellisées se décomposent en 10 pôles France [3^{ème} région derrière IDF et PACA] et 21 pôles Espoirs [5^{ème} région derrière IDF, PACA, Rhône-Alpes et Pays de Loire].



Discipline	Type de pôle
Aéronautique	Espoirs
Athlétisme	Espoirs
Aviron	Espoirs - France
Baseball	France
Basket ball	Espoirs
Bowling	Espoirs
Boxe française	France
Canoe-kayak	Espoirs - France
Cyclisme	Espoirs
Golf	Espoirs
Handball	Espoirs
Judo	Espoirs
Natation	France
Pelote basque	Espoirs - France
Rugby	Espoirs
Rugby XIII	France
Taekwondo	France
Tennis	Espoirs
Tir	Espoirs
Volley ball	France
Volley (beach)	Espoirs - France



Implantation des pôles en Midi-Pyrénées Juin 2008

Les athlètes de Midi-Pyrénées

aux prochains Jeux Olympiques de Pékin

Comment sont sélectionnés les athlètes ?

La CNSHN définit les critères de sélection sur proposition des fédérations concernées. A partir de ces critères, la fédération sportive propose à la CNSHN la sélection nominative des sportifs ayant accompli les performances de référence. La CNSHN donne alors un avis sur la conformité de ces propositions. Les dossiers de sélection de chaque fédération sont instruits par le CNOSEF, la Préparation Olympique et la direction des sports du MSJSVA. Le CNOSEF inscrit les sportifs pour les Jeux Olympiques avant le 20 juillet 2008 (après validation de la CNSHN).

Le CNOSEF a compétence exclusive pour constituer, organiser et diriger la délégation française aux Jeux Olympiques et aux compétitions multisports patronnées par le Comité International Olympique (CIO).

Les sélectionné(e)s de Midi-Pyrénées

A ce jour, **11 sportif(ve)s** ont d'ores et déjà obtenu leur qualification :

6 sportif(ive)s licencié(e)s en Midi-Pyrénées

• ESCRIME (Sabre individuel)

TOUYA Anne Lise

LOPEZ Nicolas

• NATATION relais et individuel

BALMY Coralie

ETIENNE Ophélie

METELLA Malia

CASTEL Alexiane

5 sportif(ive)s inscrit(e)s dans un pôle implanté en Midi-Pyrénées

• CANOE-KAYAK course en ligne

DELATTRE Marie

VIARD Anne-Laure

JOUBE Sébastien

LECRUBIER Vincent

HYBOIS Arnaud

8 autres sportif(ive)s sont en attente d'être sélectionné(e)s officiellement pour les JO au plus tard le 20/07/08 :

6 sportif(ive)s licencié(e)s en Midi-Pyrénées

BALMARY Sophie - BERREST Cédric

(Aviron)

SALVETAT Maryline (Cyclisme)

FAURE Morgane - SARPAUX Virginie

(Beach-volley)

KEMPE Christophe (Handball)

2 sportif(ive)s inscrit(e)s dans un pôle implanté en Midi-Pyrénées

DIAZ Michael (Athlétisme - Pôle Espoir

CREPS TOULOUSE MP)

DUARTE Sophie (Athlétisme - Pôle

Espoir CREPS TOULOUSE MP)

Avec ses **33 médailles obtenues aux JO d'Athènes en 2004**, la France occupe le **7^{ème} rang mondial**. L'amélioration constante des performances des autres nations nous laisse penser que la France devra **obtenir 40 médailles pour espérer conserver son rang**.

A suivre tout particulièrement !



Coralie Balmy - 21 ans

Nageuse aux Dauphins du TOEC

Pensionnaire du pôle France de Toulouse

Qualifiée aux JO de Pékin sur 400m, 800m Nage Libre et au titre du relais 4 x 200m Nage Libre.

Son palmarès 2007 et 2008 :

2007

Championnats de France 50m

- 2^{ème} au 400m, 800m Nage Libre

- 3^{ème} au 200m Nage Libre

- 1^{ère} au titre du relais 4 x 200m Nage Libre (record de France)

- 3^{ème} au titre du relais 4 x 100m Nage Libre et 4 x 100m 4 nages.

Championnats du Monde Universitaires

- Vice-championne du monde au 400 m Nage Libre

Championnats de France en bassin de 25m

- 3^{ème} au 200m et 400m Nage Libre.

Championnats d'Europe en bassin de 25m

- 3^{ème} au 200m Nage Libre.

2008

Championnats d'Europe 50m

- 1^{ère} au titre du relais 4 x 200m Nage Libre (record de France)

- 2^{ème} au 400m Nage Libre

Championnats de France 50m

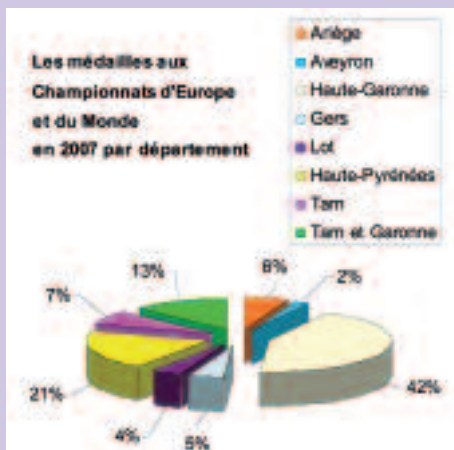
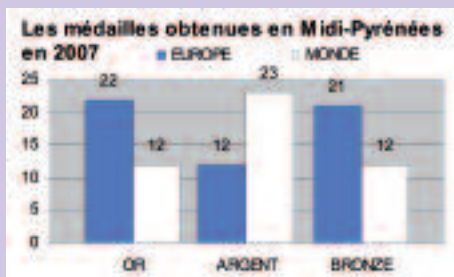
- 1^{ère} au 400m et 800m Nage Libre

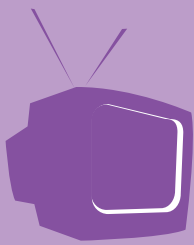
- 1^{ère} au titre du relais 4 x 100m Nage Libre (record de France)

- 2^{ème} au titre du relais 4 x 200m Nage Libre (record de France).

LES RÉSULTATS SPORTIFS INTERNATIONAUX LES PLUS MARQUANTS

La participation des sportif(ve)s de Midi-Pyrénées aux différentes compétitions de référence de leur discipline a permis de collecter **102 médailles en 2007**.





FONCTION PUBLIQUE : métiers et carrières d'avenir

Le Forum de la Fonction Publique, installé place du Capitole toute la journée du jeudi 19 juin 2008 n'a pas déçu ses participants.

A l'initiative de la Préfecture de la Haute-Garonne, cette manifestation a réuni en 34 stands l'ensemble des métiers et carrières auxquels la fonction publique donne accès. Le pari, réussi, était en effet d'offrir une vision concrète et la plus large possible de ces métiers souvent mal connus car regroupant les réalités les plus diverses. C'est ainsi que se sont succédés démonstrations (les maîtres-chiens, les pompiers, attaques de terroristes ou encore les premiers secours) et informations toutes la journée, à la plus grande satisfaction d'un public venu nombreux : environ 9.000 visiteurs étaient décomptés en fin de journée.

C'est une préparation de plusieurs mois, jalonnée par différentes réunions de l'ensemble des partenaires qui a permis



une telle réalisation. Les trois fonctions publiques étaient présentes, Etat, hospitalière et territoriale, chacune soutenue par des professionnels en exercice.

En marge de cette manifestation « grand public », des jeunes diplômés demandeurs d'emploi (bac+2) ont été invités par l'AFJ et la Direction du Travail Salle du Sénéchal, en vue d'échanger avec des fonctionnaires de chacune des trois branches sur les métiers et carrières après une présentation par l'Institut

d'Etudes Politiques de la Fonction Publique et des préparations aux concours d'entrée.

Le Préfet Dominique BUR, a ouvert le forum en présence de plusieurs personnalités locales, élus, chefs de services et directeurs administratifs. Les visiteurs, majoritairement des 35-50 ans affichant une volonté de changement de carrière, ont paru particulièrement satisfaits de leur visite, ajoutant même que ce genre d'événement devrait être renouvelé ■ ■ ■

ELECTIONS PRUD'HOMALES



Tous aux urnes !

Le 3 décembre 2008 salariés, employeurs et demandeurs d'emploi sont appelés à voter pour élire leurs conseillers au sein des conseils de prud'hommes.

Le conseil de prud'hommes est une juridiction paritaire dont le rôle est de régler, par voie de conciliation ou de jugement, les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail.

Le 10 juin 2008, Joël Blondel, chef de service à la Direction générale du travail, s'est rendu à Toulouse afin de rencontrer les partenaires sociaux et de mobiliser tous les acteurs de terrain (agents des préfectures et des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) aux enjeux des élections prud'homales.

Ce déplacement entre dans le cadre d'une tournée entreprise par Jean-Denis Combexelle, Directeur général du travail, dans les régions ayant enregistré un important taux d'abstention lors des élections de 2002.

Pour les élections du 3 décembre 2008, l'enjeu en Midi-Pyrénées, où le taux de participation s'élevait à 35,67% en 2002, est d'inverser la tendance et d'enrayer l'abstention.

Pour ce faire, des moyens sont mis en œuvre : la simplification des règles d'inscription sur les listes électorales, amélioration de la qualité des listes, implantation des bureaux de vote au plus près des électeurs, possibilité de voter par correspondance. Une grande campagne de communication destinée à mieux faire connaître le rôle du conseil de prud'hommes et à inciter les électeurs à aller voter ■ ■ ■



Programmes européens 2007-2013 Une journée événement et une campagne de communication originale

AGENDA



Pascal BOLOT lors de la journée de lancement au Centre de Congrès Pierre Baudis

4 juillet / Albi / Ecole des Mines
Journée de présentation des programmes européens dans le Tarn

PRESIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

1er juillet
Début de la présidence française de l'Union Européenne

7-9 juillet / Toulouse / Centre de Congrès
Pour une croissance intensive en connaissance - Stratégies européennes dans l'économie mondiale

17 juillet / Toulouse / Centre de Congrès
Eurojust, équipes d'enquête et mutualisation des procédures

FORMATIONS

1er juillet / Toulouse / DIREN
Critères éco-conditionnalité

Le 6 mai dernier à Toulouse, la journée de lancement des programmes européens a rassemblé au Centre de Congrès Pierre Baudis plus de 500 personnes et a atteint un double objectif : informer le grand public du rôle de l'Union Européenne dont l'investissement en Midi-Pyrénées s'élève à plus de 1,3 milliard d'euros pour la période 2007-2013 et sensibiliser les porteurs de projets au contenu des nouveaux programmes qui dépassent la logique de zonage pour s'inscrire dans une logique de projets.

aider les porteurs de projet à mobiliser les fonds européens

Pour les porteurs de projets présents, cette journée a été l'occasion d'avoir un panorama complet des programmes européens en Midi-Pyrénées et d'échanger avec les représentants de la Commission européenne et les acteurs du partenariat national et régional. Trois ateliers thématiques avaient pour ambition d'aider les porteurs de projet à mobiliser les fonds européens dans les domaines de l'innovation, de l'emploi et du développement territorial.

Trois films projetés le matin ont permis de montrer concrètement l'apport des fonds européens en Midi-Pyrénées à travers les exemples du développement de Figeac Aéro, de l'école de la deuxième chance et de la retenue d'eau du Magnoac favorisant une meilleure gestion de la ressource en eau.

Un supplément spécial de huit pages dans le quotidien régional a permis d'informer les lecteurs de Midi-Pyrénées des actions de l'Union Européenne dans la région et du lancement des nouveaux programmes.

Au même moment, l'ensemble des citoyens de la région découvrait dans la rue et dans la presse une campagne de communication originale sur les fonds européens en Midi-Pyrénées s'appuyant sur trois axes d'investissement des fonds européens dans la région : la recherche, la compétitivité et les nouvelles technologies ■ ■ ■

Informations, présentations, publications et films sur : www.europe-en-midipyrenees.eu
Contact : mathilde.blaya@midi-pyrenees.pref.gouv.fr





Présidence française de l'Union Européenne à Toulouse

Depuis le 1^{er} juillet, la France assure la présidence de l'Union Européenne pour 6 mois à la suite de la Slovaquie et avant la République Tchèque qui prendra la suite le 1^{er} janvier 2009.

A cette occasion, plusieurs événements de dimension européenne se dérouleront à Toulouse.

Du 7 au 9 juillet, Toulouse accueille la conférence «Pour une croissance intensive en connaissance - Stratégies européennes dans l'économie mondiale», organisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et par l'Ecole d'Economie de Toulouse (Toulouse School of Economics). Ces trois journées de travail ont pour objectif d'identifier les stratégies de promotion de la croissance basée sur l'innovation et de développer

une approche opérationnelle des politiques d'innovation et de recherche au niveau régional, national et européen dans le contexte du nouvel espace européen de la recherche.

Les 17 et 18 juillet, le séminaire «Eurojust, équipes communes d'enquête et mutualisation des procédures» d'envergure européenne se tiendra également à Toulouse. Les travaux en plénière et en ateliers ont pour ambition de poser les jalons d'une stratégie commune de l'enquête au sein de l'Union Européenne ■ ■ ■

Pour plus d'informations :
Le site du Conseil de l'Union Européenne
www.consilium.europa.eu
Le site dédié à la présidence française
www.ue2008.fr
Le site de la conférence du 7 au 9 juillet
www.knowledge-conference-france2008.eu



Les critères d'éco-conditionnalité

Un développement économique dans une démarche de développement durable

Plus grande région de France, Midi-Pyrénées accueille chaque année près de 30 000 nouveaux habitants attirés par le dynamisme économique et la qualité de vie de la région. Connue pour son industrie aéronautique et spatiale, la région se développe aussi dans de nombreux secteurs de pointe tels que les biotechnologies et l'agroalimentaire innovant.

La région Midi-Pyrénées doit aussi son attractivité à un environnement d'une qualité exceptionnelle. Maintenir cette qualité en alliant une telle croissance démographique et un fort développement économique exige une prise en compte globale du développement durable.

Les investisseurs publics ont choisi de définir des critères d'éco-conditionnalité

S'appuyant sur l'Article 6 de la loi constitutionnelle* (appelée Charte de l'environnement), les acteurs de Midi-Pyrénées sont déjà engagés dans la stratégie européenne de Göteborg pour le développement durable et dans la lutte

contre le changement climatique. Conscients des enjeux et du levier que représente l'environnement pour le développement de Midi-Pyrénées, l'Etat et la Région ont choisi ensemble d'aller plus loin et de définir des critères de sélection communs plus exigeants en matière d'environnement et de développement durable pour l'attribution de leur financements : l'éco-conditionnalité.

Le plus grand défi est d'adopter une perspective de développement durable dans tous les projets

Le programme régional «Compétitivité et emploi» 2007-2013, soutenu par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est le premier à appliquer précisément cette exigence dans la sélection des projets.

Une partie du programme est déjà





consacrée à la protection de l'environnement mais le plus grand défi est d'adopter une perspective de développement durable dans tous les projets, qu'il s'agisse de la construction d'un bâtiment, de moyens de transports ou des projets de recherche d'un pôle de compétitivité.

Pour répondre à ce défi, les partenaires de la région Midi-Pyrénées ont décidé d'appliquer trois outils complémentaires : la grille de développement durable et le bilan carbone pour les projets bénéficiant de plus de 100 000 euros de crédits FEDER et les critères d'éco-conditionnalité pour tous les autres.

La grille de développement durable permet d'interroger et d'apprécier chaque projet au regard des trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale. Pour chaque dimension, la grille pose trois questions pour évaluer l'attention apportée au développement durable dans le projet.

Parallèlement, chaque projet d'investissement matériel ou immobilier de plus de 100 000 euros de subvention FEDER doit réaliser un bilan carbone**.

Pour tous les autres projets, 16 critères d'éco-conditionnalité ont été définis autour des enjeux posés par le changement climatique, la biodiversité, les ressources naturelles et les risques. Chaque type de projet reprend un ou plusieurs critères selon la nature du projet.

Par exemple, un projet d'immobilier industriel sera apprécié en fonction de trois critères d'éco-conditionnalité : la diminution des consommations d'énergie primaire, l'optimisation des flux de déchets et l'engagement du porteur de projet dans une démarche d'amélioration continue au regard du développement durable.

Cette approche globale, partagée par les investisseurs publics de la région, donne une cohérence à l'action publique

L'objectif de ces critères de sélection n'est pas seulement de favoriser les projets déjà engagés dans une démarche durable mais surtout de sensibiliser et d'inciter tous les porteurs de projets à intégrer cette perspective en les accompagnant dans cette démarche.

Les services gestionnaires des programmes européens, spécialement formés sur l'intégration du développement durable, apportent un appui aux porteurs de projets le plus en amont possible de la conception

16 critères d'éco-conditionnalité ont été définis

du projet. Ils les orientent dans leur approche de développement durable et les aident ainsi à améliorer progressivement leur projet parce que le concevoir dans une perspective de développement durable, c'est lui donner les meilleures chances de réussite à long terme.

L'utilisation de ces outils gagnera à être étendue à tous les projets financés dans le cadre du contrat de projet Etat-Région puis à l'ensemble des programmes européens en Midi-Pyrénées. Cette approche globale, partagée par les investisseurs publics de la région, donne une cohérence à l'action publique et représente un effet levier efficace pour promouvoir le développement durable en Midi-Pyrénées ■ ■ ■

Pour plus d'informations, consultez le site dédié aux programmes européens dans la région Midi-Pyrénées www.europe-en-midipyrenees.eu

* Article 6 de la loi constitutionnelle : «Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social».
** voir encadré.

LE BILAN CARBONE, MODE D'EMPLOI

L'étude bilan carbone mesure l'impact global d'une activité sur l'environnement et ses émissions de gaz à effet de serre.

Elle prend en compte trois périmètres : les émissions directes des établissements (électricité, gaz etc.) ; les flux directement liés à l'activité (transport de marchandises, trajets domicile-travail des collaborateurs, approvisionnement en énergie, etc.) et la conception des bâtiments (y compris le traitement des déchets, les investissements matériels, etc.)

Ce bilan obligatoire des émissions de gaz à effet de serre a un fort caractère pédagogique puisqu'il offre à chaque porteur de projet une compréhension de son impact sur l'environnement et lui



propose un plan d'action pour adapter ses pratiques. Le bilan carbone doit être neutre ou favorable à l'environnement. S'il est défavorable, le projet devra prévoir des mesures compensatoires comme la reconstitution d'un milieu naturel ■ ■ ■

Dominique Bur, nouveau Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne

Nommé en Conseil des Ministres du 23 avril 2008.

Né le 28 décembre 1947 à Monswiller [Bas-Rhin], il obtient une Licence en droit (Strasbourg) puis un diplôme de l'Institut d'études politiques (Strasbourg) ainsi qu'un diplôme d'études supérieures de droit public (Paris) et intègre l'Ecole nationale d'administration (promotion Léon Blum - 1975).

Il est Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite

Sa carrière débute en 1975 comme Directeur du cabinet du préfet de Maine-et-Loire puis en 1978 comme Directeur du cabinet du préfet de la Seine-Saint-Denis.

Il fait une mobilité en 1981 en tant qu'Auditeur au Conseil d'Etat et prend en 1983 les fonctions de Directeur du cabinet

du directeur général des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur - Direction générale des collectivités locales

Il devient Adjoint au sous-directeur des finances locales et de l'action économique en 1984 puis Sous-directeur des finances locales et de l'action économique un an plus tard.

En 1990 il est Directeur de l'Office des migrations internationales

De 1993 à 1995 il est Directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer et Haut Fonctionnaire de défense au ministère des départements et territoires d'outre-mer .

En 1995, il part Préfet, Délégué du Gouvernement pour la Nouvelle-Calédonie et les Iles Wallis et Futuna, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle- Calédonie



Il revient en Métropole en 1999 comme Préfet de la Loire et est nommé un an après Directeur général des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur

En 2004-il devient Préfet de la région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne puis Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or en 2007.

Son arrivée mi mai 2008 à Toulouse s'inscrit dans une progression de carrière qu'il qualifie lui-même de classique mais dont il tire une réelle satisfaction ■ ■ ■

Un fonctionnaire toulousain aux Jeux Olympiques de Pékin



page
16
PORTRAIT

Frédéric Barale

Entraîneur du Pôle France de natation de Toulouse

Professeur d'éducation physique et sportive formé au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées, il a rapidement complété son éventail en obtenant les diplômes nécessaires à l'entraînement et l'encadrement de la natation. Après quelques années passées à la section sportive Raymond Naves, il est nommé professeur d'EPS en région parisienne mais les bords de piscine lui manquent tellement qu'il se met en disponibilité pour aller exercer les fonctions de maître nageur sauveteur pendant trois années à Toulouse. Il réintègre ensuite le ministère de la Jeunesse et des Sports pour y exercer le métier de conseiller technique sportif de natation.

Depuis 1990, il a été responsable et aujourd'hui entraîneur du Pôle France de natation. Ses actions portent principalement sur la formation de cadres et l'entraînement des athlètes inscrits sur le pôle. Il assure également la préparation des athlètes de l'équipe de France de natation.

Le Pôle France existe officiellement depuis 1985. Il a permis à de nombreux athlètes de se révéler,

comme Solenne Fignes (championne du monde, médaillée olympique), Xavier Marchand (finaliste olympique, vice-champion du monde), Bruno Gutzeit (finaliste olympique, vice-champion d'Europe). Il totalise 10 sélectionnés olympiques depuis 1988.

Actuellement le pôle accueille 11 athlètes (garçons et filles) âgés de 16 à 31 ans qui poursuivent en même temps leurs études au lycée Bellevue (4), en filière universitaire (5) ou par alternance (2).

Le pôle France de Toulouse implanté au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées bénéficie de conditions remarquables :

• Par la mise à disposition de la piscine Castex de la ville de Toulouse avec une importante disponibilité horaire permettant aux étudiants de concilier leur emploi du temps et leur préparation sportive.

• Par travail effectué par les personnels du département « Sport de haut-niveau » du CREPS de Toulouse qui permet d'entretenir d'excellentes relations avec les établissements scolaires et universitaires facilitant ainsi l'entraînement des athlètes.

C'est avec une discrète satisfaction qu'il observe que les mentalités évoluent ; le sport prend une vraie place dans les priorités des établissements scolaires.

Ce métier reste pour lui une passion... Dévorante et exigeante. Le temps passé ne compte pas à ses yeux ni les déplacements indispensables pour suivre ses « nageurs » sur les compétitions ou en stages. Cette année encore, il aura cumulé plus de quatre mois de déplacements pour atteindre son objectif professionnel.

Ayant été retenu dans la liste d'encadrement de l'équipe de France, il sera du voyage accompagné de Lucien Lacoste, responsable du Pôle France, pour les prochains Jeux Olympiques de Pékin à partir du 8 août prochain.

Cette nomination est une reconnaissance pour la qualité de son travail accompli mais c'est aussi l'occasion de pouvoir accompagner en particulier Coralie Balmy, sociétaire du Pôle France de Toulouse ■ ■ ■

Un métier et une passion